

Agriculture méditerranéenne et politique agricole commune : l'expérience de la Grèce

Maraveyas N.

in

Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.).
Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21

1991

pages 159-165

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI911712>

To cite this article / Pour citer cet article

Maraveyas N. **Agriculture méditerranéenne et politique agricole commune : l'expérience de la Grèce.** In : Bedrani S. (ed.), Campagne P. (ed.). *Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes.* Montpellier : CIHEAM, 1991. p. 159-165 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 21)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Agriculture méditerranéenne et politique agricole commune : l'expérience de la Grèce

Napoléon MARAVEYAS

Fondation des Etudes Méditerranéennes, Athènes (Grèce)

Résumé : *L'adhésion de la Grèce à la CEE en 1981 a provoqué une diminution importante de la production animale que n'a pas compensé le développement des cultures méditerranéennes. Les faiblesses des structures agricoles de la Grèce constituent le premier élément d'explication de cette évolution. En effet, si les performances des exploitations de fruits et légumes sont importantes, il n'en est pas de même pour celles qui pratiquent l'élevage ou les cultures extensives. Les mécanismes de la PAC favorisent largement la résorption des excédents des pays du Nord de la CEE sans que pour autant ceux-ci soient contraints de s'approvisionner en produits méditerranéens dans les pays du sud de la CEE en raison des accords préférentiels de la CEE avec les pays de la rive sud de la méditerranée. Cela provoque une détérioration rapide de la balance commerciale agricole d'un pays comme la Grèce qui se doit de transformer rapidement ses structures agricoles pour pouvoir mieux résister aux contraintes imposées par la réforme de la PAC.*

Mots-clés : *Production animale – Cultures méditerranéennes – Agriculture – Grèce – Performance des exploitations – Cultures extensives – Politique Agricole Commune – Excédents agricoles – Accords CEE-Méditerranée – Balance commerciale agricole – Réforme de la PAC.*

L'adhésion de la Grèce à la CEE en 1981 a fait apparaître les faiblesses structurelles de son secteur agricole. La balance commerciale agricole avec les pays de la CEE, largement positive depuis longtemps, devient négative. Cela s'explique par un détournement et une création de flux dus à la régression de la production nationale en produits animaux. Le développement des cultures méditerranéennes (tabac, huile d'olive, coton), après l'application de la Politique Agricole Commune, ne fut pas en mesure de contrebalancer la diminution de la production en produits animaux (la valeur ajoutée brute agricole, aux prix de marché reste stable depuis 1980 – prix constants). Le tableau de la production agricole grecque s'est ainsi détériorée et, de surcroît, déséquilibré par rapport aux besoins de la consommation nationale (tableau 1).

Nous allons essayer d'apporter quelques éléments d'explication sur cette évolution pendant la période 1981-1985 en analysant : d'une part, les faiblesses structurelles qui caractérisent toute agriculture méditerranéenne, d'autre part les mécanismes de la PAC.

I. – La faiblesse des structures agricoles de la Grèce

1. L'agriculture grecque, malgré des progrès significatifs pendant la période de l'après-guerre, est caractérisée par un archaïsme persistant des structures foncières (4,5 ha par exploitation en moyenne contre 17 ha dans la moyenne européenne), par un retard considérable dans l'utilisation des intrants industriels (23 % de sa production finale contre 48 % pour la moyenne communautaire) et par une extraversion poussée due au déséquilibre de la composition de sa production agricole nationale (70 % végétale, 30 % animale) ¹.

Cependant, le secteur agricole est globalement excédentaire et contribue aux exportations totales du pays à concurrence de 25 %. Il assure le travail de 28 % de la population active. Ces performances furent

acquises à un coût budgétaire de plus en plus élevé (de 12 % de la valeur ajoutée brute en 1980 à 27 % en 1985² (**tableau 2**).

2. Du point de vue économique les performances des exploitations agricoles sont disparates. D'un côté, il existe des exploitations productives, surtout celles qui produisent des fruits et légumes ; de l'autre, des exploitations d'élevage et de cultures extensives qui survivent grâce à des aides et à la protection de l'Etat.

Les comparaisons avec les exploitations des autres pays européens sont significatives et soulignent la différence entre les niveaux de revenu des exploitants (**tableau 3**).

Malgré l'intensification du travail agricole, le revenu que l'exploitant pouvait tirer de son exploitation s'élevait en moyenne à environ 50 % de celui de son homologue européen. Cependant, on constate une amélioration sensible de la situation. Le rapport entre le revenu agricole moyen et le revenu non agricole moyen est passé de 42,9 % en 1975 à 51,6 % en 1980 et à 53,6 % en 1985³.

Néanmoins, cette évolution favorable fut plus due à la stagnation des autres secteurs de l'économie nationale qu'aux performances productives de l'agriculture. L'évolution positive du "ciseaux de prix" entre prix à la production agricole et prix à la consommation des intrants industriels fut largement le résultat des subventions massives de l'Etat et non pas le résultat d'une transformation des structures agricoles.

Dans cette situation contrastée de l'agriculture, intervient l'adhésion de la Grèce à la CEE et l'application de la Politique Agricole Commune. Cet événement ne vient pas comme *deus ex machina*. Il est le fruit d'une longue gestation depuis l'association de la Grèce à la CEE en 1962. Il s'inscrit comme une institutionnalisation d'un processus d'internationalisation de l'économie et de l'agriculture grecque. Ceci ne signifie pas que cet événement ne change pas les règles du fonctionnement de l'économie du pays et surtout, avec l'application de la Politique Agricole Commune, ne perturbe pas les équilibres de l'économie agricole. L'application d'une politique agricole conçue pour des secteurs agricoles essentiellement différents du secteur agricole grec ne pouvait s'accomplir sans difficultés⁴.

II. – Les contraintes de la PAC

1. Il est bien connu que les mécanismes de la Politique Agricole Commune profitent plutôt aux produits agricoles du Nord de la CEE, pour des raisons économiques, politiques et même stratégiques :

- **économiques**, parce que ces produits sont largement excédentaires sur les marchés nationaux des pays nordiques et nécessitent des mécanismes d'intervention pour soutenir leurs prix ;
- **politiques**, parce que ces produits sont cultivés par des puissants groupes de pression agricoles ;
- **stratégiques**, parce que ces produits constituent la base de la sécurité alimentaire de la CEE (céréales, bovins, produits laitiers, sucre).

Par conséquent, les pays concernés par ces productions bénéficient d'un financement supérieur par rapport aux pays qui produisent des produits de type méditerranéen (vin, viande caprine et ovine, fruits et légumes) (**tableau 4**).

La Grèce, pour sa part, est un des pays du sud à production méditerranéenne. Déficitaire en produits animaux (viande, produits laitiers), elle ne reçoit pas de financement pour soutenir sa production, ce qui la conduit à devenir encore plus déficitaire. De surcroît, étant excédentaire en produits végétaux, elle reçoit un financement abondant pour ses productions les plus excédentaires (tabac, huile d'olive), ce qui conduit à dégager un excédent encore plus fort (**tableau 5**).

Les mécanismes de la PAC conduisent donc à un plus grand déséquilibre des marchés nationaux et entraînent, d'une part, des excédents énormes pour certains produits, d'autre part, des déficits (énormes aussi) pour d'autres produits. Pour sortir de ce cercle vicieux, les échanges intra-communautaires se sont accrus énormément mais sans pouvoir résoudre le problème des excédents⁵. Par contre, cela a obligé les pays membres du Sud de la CEE à importer des produits animaux à des prix élevés (Préférence Communautaire) en provenance des pays membres excédentaires du nord de la CEE. Cependant, ces derniers avaient la liberté d'importer des fruits et légumes des pays tiers du Sud de la Méditerranée à de faibles prix, en vertu des accords préférentiels.

Par conséquent, la balance commerciale agricole des pays du sud se détériore afin de "résoudre" les problèmes des excédents des pays du nord. Tandis que ceux-ci ne sont pas soumis à l'évolution inverse. Mieux encore, les pays du sud de la CEE sont obligés d'appliquer les accords avec les pays du Sud de la Méditerranée et de subir la concurrence de leur production végétale. Ainsi les pays-membres de la CEE, du Sud, doivent faire face aux contraintes suivantes :

- concurrence de la production animale des pays du nord et par conséquent problème de balance commerciale agricole ;
- concurrence de la production végétale méditerranéenne des pays du sud de la Méditerranée sur leur propre marché ;
- difficulté financière pour soutenir leur production animale puisqu'ils ne reçoivent pas de financement communautaire ;
- difficulté d'exporter leur production végétale vers les pays membres de la CEE, du Nord, à cause de la concurrence des autres pays du sud de la Méditerranée.

La Communauté Européenne ne semble pas proposer de solution adéquate à ces problèmes complexes que connaissent ses pays membres si l'on en juge par les mesures qui furent prises pour corriger les mécanismes pervers de la PAC. Le gel des prix communs, l'instauration des seuils de garanties, les limitations de production et de taxes de corresponsabilité frappent tous les pays déficitaires et excédentaires, et tous les produits nordiques ou méditerranéens, afin de stopper l'accumulation des excédents⁶. Au lieu de soutenir les productions déficitaires et de décourager les productions excédentaires sur les marchés nationaux de façon différentielle selon les productions et selon la performance des exploitations agricoles, les mesures de limitations diverses aggravent surtout la situation des pays du sud de la CEE.

Ces pays connaissent non seulement des problèmes de déséquilibre de leur balance commerciale agricole, mais aussi de graves problèmes de rentabilité de toutes leurs exploitations agricoles à cause de la concurrence, d'une part, des agricultures rentables des pays du Nord de la CEE et, d'autre part, des agricultures à bas coût de main-d'oeuvre des pays du sud de la Méditerranée.

2. La Grèce n'a pas échappé aux mécanismes de la PAC malgré la période de transition et l'octroi des subventions relativement abondantes (tableau 2). Après son adhésion à la CEE, l'agriculture grecque se trouve confronté à une double contrainte :

- le déséquilibre de la composition de sa production et donc le problème de la balance commerciale agricole, aggravé par les mécanismes de la PAC (tableau 6) ;
- la fragilité des structures productives qui s'aggrave encore plus du fait de la concurrence des pays du Nord de la CEE et des pays du sud de la Méditerranée (dans la mesure où la Grèce applique les accords préférentiels)⁷.

L'analyse de l'évolution de l'agriculture grecque entre 1980-1985 montre que sa production végétale s'est accrue de 7,2% tandis que sa production animale a diminué de 4,4% (de 11,3% à 6,8% entre 1975 et 1980).

La valeur ajoutée brute au prix du marché est restée stable entre 1980-1985 (contre + 6,5% entre 1975 et 1980). Le revenu agricole a augmenté entre 1980 et 1985 de 2,5 % (contre 5 % entre 1975 et 1980). La différence entre l'évolution de la valeur ajoutée brute aux prix du marché et le revenu agricole (valeur ajoutée nette au coût des facteurs) s'explique par l'augmentation des subventions ¹.

Finalement, le revenu agricole moyen mesuré par unité de travail s'est moins amélioré par rapport à la période précédente et le revenu agricole moyen par exploitant s'est accru par rapport au revenu non agricole (de 51,6 % à 53,8 %) mais cet accroissement n'atteint pas la performance de la période 1975-1980 (de 42,9 % à 51,6 %).

Dans quelle mesure l'application de la PAC a pu influencer cette évolution de la situation ? Quelle est la part de "responsabilité" de la politique nationale de structure ? Comment l'Etat a-t-il utilisé les ressources de la PAC destinées à l'amélioration des structures ?

Il est certain que la politique nationale ne pouvait pas renverser les mécanismes de la PAC qui poussaient à la spécialisation de la production vers les produits méditerranéens déjà existants. Cependant, l'Etat ne semble pas avoir suivi une politique de transformation structurelle mais plutôt une politique d'aide aux revenus agricoles. Le financement de la PAC en vue de l'amélioration des structures s'est élevé (1981-1985) à 14 % des dépenses totales en faveur de l'agriculture grecque. Ce financement s'est orienté vers les exploitations agricoles non productives et dans les régions défavorisées (60 % du financement total) sous forme de compensation. Par conséquent, ce type de financement ne semble avoir aucun effet structurel modernisant.

Par ailleurs, le financement national des actions qui pourraient avoir un impact sur le développement de la compétitivité du secteur agricole à long terme (politique d'élargissement des exploitations, encouragement d'installation de jeunes agriculteurs, éducation, recherche, restructuration de cultures, etc.) ne paraît pas être mis en priorité absolue.

Le financement total, national et communautaire de la politique agricole des structures s'est accru par rapport à la valeur ajoutée brute de l'agriculture entre les périodes d'avant et d'après l'adhésion à la CEE, mais ceci n'a pas encouragé les agriculteurs à investir eux-mêmes (**tableau 7**). La plupart du financement n'était pas de nature à inciter à l'investissement mais plutôt à la consommation dans une période d'accroissement de la pression de la concurrence communautaire.

Les évolutions récentes de la PAC (limites de production, gel des prix communs, restrictions aux subventions et au soutien des prix) rendent encore plus nécessaire une politique agricole de transformation radicale des structures malgré le coût économique et social d'une telle politique.

L'accroissement du financement communautaire pour des actions structurelles (FEOGA orientation FEDER, Programmes Intégrés Méditerranéens) pourrait contribuer à la réalisation de cette politique. Cependant, l'action sur les structures agricoles de la Grèce peut s'avérer inefficace si les mécanismes de la PAC ne se modifient pas pour tenir compte des besoins spécifiques de l'agriculture méditerranéenne des pays membres de la CEE.

Notes

1. Les données statistiques proviennent du service statistique national.

2. Le poids budgétaire de l'agriculture a pesé lourdement sur la décision de la Grèce d'adhérer à la CEE, cf. MARAVEYAS N., 1982.- La Grèce et la PAC.- In : *Revue du Marché Commun* n° 257, mai.

3. Les données proviennent des Comptes Nationaux. Ministère de l'Economie Nationale.

4. Cf. MARAVEYAS N. : *Politique Agricole Commune et objectifs de la politique agricole de la Grèce.*- Extrait de : P. Kazakos, K. Stefanou , 1977.- *La Grèce dans la C.E.*- Athènes : Sakoulas.

5. La Commission estime ces excédents à des milliers de tonnes (céréales, lait en poudre, beurre, etc.).

6. Cf. (...), 1987.- La PAC en 1986.- In : *La situation de l'Agriculture dans la CEE en 1986.*- Bruxelles.

7. Jusqu'à la fin de 1985 la Grèce n'avait pas l'obligation d'appliquer ces accords.

8. Cf. MARAVEYAS N., 1987.- *L'adhésion de la Grèce à la CEE : L'impact sur le secteur agricole.* Athènes : Fondation des Etudes Méditerranéennes.



Tableau 1 : degré d'auto-provisionnement de certains produits agricoles en Grèce

	1976 (a)	1976-1980 (b)	1980 (a)	1981-1985 (b)	1985 (a)
Blé tendre	100,0	100	100,0	104,7	77,1
Blé dur	243,2	147,2	137,8	143,1	173,4
Selgje	99,5	95,8	99,5	96,3	99,1
Maïs	44,5	50,02	77,8	90,2	110,5
Sucre	103,2	107,3	99,6	91,1	89,0
Coton	105,4	100,4	92,4	98,2	100,2
Tabac	164,0	187,9	238,4	208,8	220,7
Vins	101,4	115,6	100,4	110,9	103,2
Hulle d'olive	105,7	109,4	104,5	121,6	117,7
Vlande bovine	58,7	48,5	45,1	44,9	37,9
Vlande ovine-cap	89,8	92,9	100,0	89,4	88,8
Vlande porcine	97,6	92,3	94,6	77	100,0
Volailles	100,0	100,0	100,0	100	100,0
Lait	95,5	94,1	93,1	92,5	91,3
Fromages	98,3	96,3	93,7	86,3	84,9

Source : Ministère de l'Agriculture - ESYE. Commerce extérieur.

Tableau 2 : produit agricole, dépenses nationales et communautaires (subvention, soutien des marchés, aides au revenu, etc.) en faveur de l'agriculture grecque (milliards de drachmes - prix courants)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Produit Agricole Brut	141,5	177,0	198,2	270,0	329,3	424,4	462,8	593,4	700,2*
Dépenses Nationales	21,1	26,5	26,6	30,8	62,6	54,0	37,6	41,5	74,1
Ministère Agriculture	5,9	4,9	6,2	6,2	2,5	28,3	24,0	25,4	34,7
Comptes annexes	9,8	14,8	13,3	13,5	42,1*				
Gestion des marchés (tabac, engrais, raisins)	5,4	6,8	7,0	11,1	17,0	23,0	8,8	12,8	32,9
Autres dépenses					1,0	3,7	4,8	3,3	3,5
Dépenses FEOGA					9,2	46,4	78,1	86,9	120,8
Total dépenses	21,1	26,5	26,5	30,8	71,8	100,4	115,7	128,4	194,9
% 3 : 4					12,8%	46,2%	67,5%	67,6%	61,9%
% 2 : 1	14,9%	14,9%	13,3%	11,4%	19,0%	12,7%	8,1%	6,9%	10,6%
% 3 : 1					2,8%	10,9%	16,8%	14,6%	17,2%
% 4 : 1	14,9%	14,9%	13,3%	11,4%	21,8%	23,6%	24,9%	21,5%	27,8%

Source : Rapports annuels du Budget de la Grèce et Comptes Nationaux.

* Estimation.

Tableau 3 : résultats comptables pour les différentes orientations de production des exploitations

Orientation de production	Superficie SAU (ha)		Résultats moyens par exploitation								Valeur ajoutée nette d'exploitation par UTA (1000 ECU)		Revenu de l'exploitant et de sa famille par UTA (1000 ECU)	
			Population brute totale		Frais variables (1000 ECU)		Amortissements (1000 ECU)		Valeur ajoutée nette d'exploitation (1000 ECU)					
	82/83	83/84	82/83	83/84	82/83	83/84	82/83	83/84	82/83	83/84	82/83	83/84	82/83	83/84
<i>Toutes orientations</i>														
Allemagne	26,3	27,1	62,9	65,8	38,2	41,4	8,4	9,3	16,5	19,5	9,8	8,9	7,5	6,2
France	36,6	36,8	48,2	48,9	22,7	24,4	5,8	6,2	19,7	18,1	11,4	10,7	9,1	8,0
Italie	11,5	11,9	21,0	25,7	8,6	10,9	1,9	2,6	11,9	14,1	6,5	7,8	6,2	7,3
Pays-Bas	19,5	19,7	117,9	128,8	67,9	75,2	9,5	10,0	40,4	43,4	22,1	23,5	17,8	19,8
Belgique	20,8	22,0	60,7	71,5	30,0	38,7	4,0	4,8	27,9	29,1	17,6	18,2	16,3	16,7
Luxembourg	42,8	43,7	64,6	62,3	32,4	35,9	8,0	8,5	25,9	19,7	14,4	11,4	13,2	10,5
Royaume-Uni	129,6	118,2	127,1	133,1	71,6	76,2	14,9	14,3	42,4	45,0	15,0	16,1	15,3	17,1
Irlande	30,2	30,6	20,3	21,1	9,5	9,9	2,2	2,2	9,2	9,7	7,6	8,0	6,6	7,1
Danemark	31,7	32,7	79,5	85,6	47,0	54,4	6,7	7,4	25,5	23,7	19,9	18,1	11,0	7,8
Grèce	5,9	7,0	13,6	13,2	4,6	4,7	1,2	1,3	8,2	7,8	4,0	4,2	3,7	3,8
EUR 10	26,2	26,3	42,4	46,1	21,7	24,4	4,6	5,1	16,8	17,4	9,3	9,8	7,7	8,0

Source : Réseau d'Information de Comptabilité Agricole.

Tableau 4 : dépenses du FEOGA (Garanties) % de la Valeur ajoutée de l'agriculture de chaque pays-membre (Millions ECU)

	1983			1984		
	Valeur ajoutée	Dépenses	%	Valeur ajoutée	Dépenses	%
Belgique	2 212	589,7	26,6	2 219	696,9	31,4
Danemark	2 544	651,6	25,6	3 284	851,2	25,9
Allemagne	11 837	2 926,7	24,7	13 065	3 190	24,4
Grèce	5 371	981,8	18,3	6 241	940,1	15,0
France	20 580	3 688,6	17,9	21 754	3 594,6	16,5
Irlande	1 954	612,4	31,4	2 168	890,6	41,0
Italie	22 979	2 869,8	12,4	22 390	3 993,0	17,8
Luxembourg	91	4,5	4,9	94	3,7	3,9
Pays-Bas	6 192	1 419,2	22,9	6 721	1 738,3	25,8
Royaume-Uni	8 302	1 660,8	20,0	9 294	2 075,8	22,3
Total	82 063	15 405,4	18,7	87 230	17 980	20,6

Source : Rapports annuels du FEOGA et Annuaire de Statistique Agricole EUROSTAT.

Tableau 5 : dépense FEOGA (Garanties) % de la production finale de produits agricoles grecs. Total 1981-1985 (millions ECU)

	Valeur Prod.	Dépenses	%
Produits végétaux			
Céréales	4 229	335,25	7,9
Sucre	482	44,61	9,2
Coton	2 080	592,08	28,5
Tabac	2 216	1 113,46	50,2
Vin	783	126,75	16,2
Huile d'olive	2 789	430,77	15,4
Fruits et légumes	7 824	405,74	5,2
Produits animaux			
Viande bovine	1 547	27,30	1,7
Viande ovine-caprine	3 072	14,36	0,5
Viande porcine	1 463	0	0
Volaille-œufs	2 098	12,61	0,6
Produits laitiers	3 293	22,09	0,7
Total Produits agricoles	36 726	3 910,85	10,6
Total 12 produits	31 876	3 125,02	9,8
Végétaux/animaux %	86,8	79,9	

Source : Rapports annuels du FEOGA et Annuaire de statistique agricole. EUROSTAT.

Tableau 6 : balance commerciale de produits agricoles (1980-1985) (milliards drachmes)

		Import	Export	Balance	Taux %
1980	Total	58 049	61 329	+ 3 280	105,65
	CEE 9	17 195	23 955	+ 6 760	139,31
	Pays Tiers	40 854	37 374	- 3 480	91,48
1981	Total	53 777	62 992	+ 9 215	117,13
	CEE 9	38 696	29 294	- 9 502	75,5
	Pays Tiers	14 981	33 698	+ 18 717	224,9
1982	Total	81 681	83 955	+ 2 274	102,7
	CEE 9	60 640	41 937	- 18 706	69,1
	Pays Tiers	21 041	42 018	+ 20 977	199,6
1983	Total	107 326	129 967	+ 22 641	121,09
	CEE 9	83 272	75 726	- 7 646	90,9
	Pays Tiers	24 054	54 241	+ 30 187	225,4
1984	Total	133 774	165 037	+ 31 263	123,3
	CEE 9	10 669	98 858	- 8 111	92,4
	Pays Tiers	26 805	66 180	+ 39 375	246,8
1985	Total	175 166	175 936	+ 770	100,4
	CEE 9	139 511	103 803	35 708	74,4
	Pays Tiers	-35 685	72 133	+ 36 478	202,3

Source : Commerce extérieur - ESYE. LIVAS, K., 1987.- La balance commerciale de la Grèce (1980-1985).- In : La Grèce dans la Communauté Européenne.- Athènes : Sakoulas.

Tableau 7 : produit agricole brut, dépenses budgétaires à caractère structurel, investissements privés, et prêts à long terme à l'agriculture grecque (millions de drachmes, prix courants)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1977-80	1981-84
Investissements privés	14838	14812	19081	17881	19967	22725	28325	46122	66605	117139
Dépenses budgétaires	11999	9427	13063	14854	25548	31008	34575	42235	49344	133368
Prêts long-terme	12632	16518	11148	9222	13388	15563	23716	33292	49529	85959
Produit agricole	141543	177074	198166	270058	329285	424415	462796	593421	786841	1809890
1/4%	10,4	8,3	9,6	6,6	6,1	5,3	6,1	7,7	8,4	6,4
1 + 2/4 %	18,9	13,7	16,2	12,1	13,8	12,6	13,5	14,8	14,7	13,8
2/4%	8,5	5,4	6,6	5,5	7,7	7,3	7,4	7,1	6,3	7,4
3/4%	8,9	9,3	3,4	3,4	4,0	3,6	5,1	5,6	6,3	4,7

Source : Comptes Nationaux, Ministère de l'Agriculture, et Rapports annuels du Crédit Agricole.